

### FLASH-INFOS

Novembre / Décembre 2023

Retrouvez toutes vos infos sur le site internet  
[www.marcenod.fr](http://www.marcenod.fr) régulièrement mis à jour

Nous vous souhaitons de



### ETAT CIVIL

Nous adressons nos félicitations aux parents pour la naissance de :

- ✓ Léo Granottier, né le 22 novembre, fils de Lydie Reymond et Clément Granottier, domiciliés Place de l'église.



Nous avons le regret de vous faire part du décès de :

- ✓ Madame Eliane Garnier, à l'âge de 81 ans. Madame Garnier a résidé rue Antoine Marie Fléchet et était l'épouse de Monsieur René Garnier, Président de l'association des Anciens combattants,
- ✓ Monsieur Marc Bruyas, à l'âge de 90 ans, domicilié à Fontagneux. Monsieur Bruyas fut membre du Conseil municipal en tant que conseiller, puis en tant qu'adjoint. Il était également ancien combattant.

Nos condoléances vont à leur famille.

### SECRETARIAT DE MAIRIE

Durant la période de Noël, le secrétariat sera fermé le lundi 18 décembre, les vendredis 22 et 29 décembre 2023, ainsi que les vendredis 5 et 12 janvier 2024.



### VŒUX DE LA MUNICIPALITE



Ils se dérouleront le dimanche 14 janvier, à 11h00, dans notre équipement rural d'animation.

Ce sera notamment l'occasion de revenir sur les chantiers en cours et ceux que nous souhaiterions conduire à l'avenir.

Nous vous y attendons nombreux.

Le Sou des écoles profitera de ce temps de convivialité pour distribuer les galettes des rois et les brioches qu'il vous propose et dont vous trouverez le bon de commande joint à ce flash-infos.

### INFOS TRAVAUX



#### Aménagement de la Place de l'église

Après la rénovation du Monument aux morts et les plantations des espaces verts, ils se poursuivent actuellement par la pose du mobilier urbain : barrières, main-courantes, bancs et potelets pour juguler le stationnement.

Suivront enfin, la pose d'un panneau touristique indiquant les circuits de randonnées présents sur la commune et la rénovation d la croix qui prendra place dans le massif à la droite de l'entrée de l'église.

## Assainissement

Saint-Etienne Métropole réalise actuellement un réseau d'assainissement en séparatif entre le Chemin de la scierie et la station d'épuration du Campillon.

Il permettra de desservir le futur lotissement et allègera les volumes qui transitent par les autres conduites du réseaux en séparant les eaux usées des eaux pluviales.

## PRIORITE A DROITE

Le régime de priorité à droite est désormais appliqué à l'intérieur du bourg.

Des panneaux de signalisation sont en place sur les 2 entrées d'agglomération desservies par la route métropolitaine M65 et les anciennes balises indiquant le "cédez le passage" applicables jusqu'à lors pour certaines rues sont retirées.

Attention à ce changement de priorité.



## EQUIPEMENT RURAL D'ANIMATION

Afin d'en renforcer l'attractivité et favoriser son utilisation, les tarifs de location de l'équipement rural d'animation sont modifiés :

| Bar (50 m <sup>2</sup> )<br>40 personnes assises<br>Grande salle (200 m <sup>2</sup> )<br>180 personnes | Habitant<br>1 journée<br>samedi ou dimanche<br>ou jour férié<br>9h00 – 22h00 | Habitant<br>Week-end<br>du vendredi 16h00<br>au dimanche 22h00 | Personne extérieure<br>à la commune<br>du vendredi 16h00<br>au dimanche 22h00 |
|---|--|--|---|
| L'ensemble (2) : Cuisine + Grande Salle + petite salle  | 400,00 €   | 500,00 €   | 1 000,00 €  |
| Forfait ménage (2)  | 300,00 €   | 300,00 €   | 300,00 €  |
|   |  |  |   |
| Grande Salle + Cuisine (1)  | 300,00 €   | 400,00 €   | xxx   |
| Petite salle *<br>(et vaisselle pour 50 personnes)  | 150,00 €   | xxx  | xxx   |
| Petite salle + Cuisine (1) *<br>(et vaisselle pour 50 personnes)  | 200,00 €   | 250,00 €   | xxx   |
| Forfait ménage (1)  | 150,00 €   | 150,00 €   | xxx   |
|   |  |  |   |
| Caution location<br>versée en 2 chèques   | 1500,00 €<br>500,00 € ménage<br>1 000,00 € dégradations                      | 1500,00 €<br>500,00 € ménage<br>1 000,00 € dégradations        | 2 500,00 €<br>800,00 € ménage<br>1 700,00 € dégradations                      |

Les conditions suivantes continuent à s'appliquer :

- ✓ la réservation de la petite salle ne peut être effectuée plus de 2 mois avant la date souhaitée.
- ✓ les éventuelles dégradations seront facturées au coût réel.  
Ainsi, lorsque le coût de remise en état sera supérieur au montant de la caution, il sera demandé un complément à hauteur du devis établis par les artisans sollicités.
- ✓ les salles communales pourront être mises à disposition des particuliers pour partager un moment de recueillement ou d'amitié à l'occasion de funérailles. La participation des familles s'effectuera sous la forme d'une donation à la commune (CCAS) sur la base du volontariat.

## **SALLE DU STADE**

La salle du stade fait aujourd'hui l'objet de nouvelles modalités de location aux particuliers afin de limiter les nuisances subies par les riverains et d'en pérenniser l'utilisation.

- Horaires de location :
  - samedi : de 9h00 à 6h00 le lendemain (salle rendue nettoyée),
  - dimanche et jour férié : de 9h00 à 24h00 (salle rendue nettoyée).
- La location de la salle du stade n'entraîne pas l'utilisation exclusive du stade : d'autres personnes peuvent en bénéficier.
- Le nombre maximum de personnes admissibles est de 40 personnes.
- L'installation de chapiteau, barnum... ou de tout autre matériel similaire est interdite sur la partie goudronnée devant la salle (côté stade) ou sur le stade.  
Seul le préau peut être utilisé en journée pour l'installation de tables, chaises ou bancs uniquement.  
Tout autre usage est soumis à l'approbation du Conseil municipal.
- Le stationnement sur la partie goudronnée devant la salle (côté stade) et sur le stade est interdit à tout véhicule à moteur.
- L'utilisation d'une sonorisation doit respecter la réglementation et la tranquillité des riverains.

## **ECONOMIE LOCALE**



Une nouvelle activité a vu le jour sur notre commune : il s'agit du salon d'esthétique de Marion Bonnier : "Entre mes mains by M", domicilié Chemin de la scierie.

Vous trouverez un flyer précisant les différentes prestations proposées et leur tarif joint à ce flash-infos.

Pour la joindre : 06.63.89.79.17 ou avec [marion.entremesmains@gmail.com](mailto:marion.entremesmains@gmail.com)

## **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

Les travaux de réfection de la toiture de la sacristie sont aujourd'hui achevés.

Nous remercions chaleureusement l'ensemble des bénévoles, jeunes et moins jeunes, de l'association Histoire et Patrimoine qui ont participé à ce chantier, ainsi que les 2 entreprises qui ont mis leurs matériels à disposition : la menuiserie Les Pinatels (Nicola Bouchut) pour le prêt de l'échafaudage et la sarl Cognet Fléchet (Cédric Fléchet) pour son charriot élévateur.

## **CIMETIERE**

Nous avons à nouveau constaté des dégradations sur des caveaux au cimetière (plantes arrachées, plaques ou fleurs déplacées...).

Comme cela s'est déjà produit à plusieurs reprises, la gendarmerie est prévenue et fera donc des tournées supplémentaires.

## **COMPTEURS D'EAU**

Avec l'arrivée de l'hiver, nous vous rappelons qu'il faut isoler vos compteurs pour les protéger du gel.

Les températures négatives peuvent provoquer des dégâts, et donc des fuites, dont le coût reste à la charge du propriétaire concerné.



## **INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES**

Vous pouvez faire votre demande en ligne à la condition d'avoir déjà atteint l'âge de 18 ans. Pour cela, vous devez fournir la version numérisée des documents suivants :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- un justificatif d'identité.



Vous pouvez également réaliser cette inscription, par vous-même, en Mairie. Il vous faudra pour cela fournir les documents suivants :

- un justificatif d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- le formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en Mairie).

Cette démarche peut également être effectuée par l'intermédiaire d'une autre personne. Pour cela, vous devez lui fournir les documents suivants :

- un document écrit et signé attestant que vous lui confiez ce pouvoir,
- votre justificatif d'identité,
- votre justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- le formulaire cerfa n°12669 (aussi disponible en Mairie).

Si vous souhaitez procéder par courrier, vous devez envoyer les documents suivants :

- le formulaire cerfa n°12669,
- un justificatif d'identité,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

## **VIGILANCE CAMBRIOLAGES**



La fin d'année est synonyme de recrudescence des vols, la gendarmerie demande à chacun d'être vigilant :

- fermez et/ou verrouillez vos portes, fenêtres et volets,
- installez un éclairage suffisant : l'installation de détecteurs de présence est un dispositif simple et peu onéreux,
- un système d'alarme est un dispositif très efficace ; son déclenchement suffit généralement à dissuader les voleurs,
- éventuellement mettez en place un dispositif de vidéo-protection. Ce système dissuade le passage à l'acte et permet d'effectuer une levée de doute à distance,
- renforcer les ouvrants : portes sécurisées (bloc porte et système de verrouillage A2P) et barreaudage aux fenêtres,
- soyez discrets sur les réseaux sociaux : pas de mention sur votre activité, vos congés...
- signalez vos absences à la gendarmerie dans le cadre de l'opération Tranquillité vacances,
- Contacter immédiatement le 17 en cas de déclenchement d'alarme.

## **ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF**

Une partie du bourg et certains hameaux furent oubliés lors de la collecte du tri sélectif dernièrement. Cela est dû à une nouvelle équipe qui ne connaissait pas correctement le circuit.

Après l'alerte des services de SEM par la Mairie, une collecte supplémentaire a été mise en place dans la foulée pour palier à ce désagrément.

N'hésitez pas à appeler le numéro mis à votre disposition pour faire part de vos observations.

Infos déchets = 0 800 882 735 ou [infosdechets@saint-etienne-metropole.fr](mailto:infosdechets@saint-etienne-metropole.fr)

Le calendrier de collecte de l'année 2024 est disponible en Mairie pour ceux qui le souhaitent ; il est également présent sur les sites de la commune et de Saint-Etienne Métropole et sur l'application Illiwap.